

BARREAU DE TOULOUSE

11 décembre 1965

Séance solennelle d'ouverture
DE LA
Conférence du Stage

Discours de M. le Bâtonnier Marcel DUTOT

ELOGE DE M^e JOSEPH PEYRUSSE

par M^e Jean-Noël FLUTET

Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Alexandre-Fourtanier

UNE CHRONIQUE JUDICIAIRE IL Y A 200 ANS

par M^e Jacques DUPEYRON

Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Laumont-Peyronnet



Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28, allée Jean-Jaurès
TOULOUSE

1966

ÉLOGE DE M^e JOSEPH PEYRUSSE

par M^e Jean-Noël FLUTET

Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Alexandre-Fourtanier

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,
MONSIEUR LE BATONNIER,
MESDAMES, MESSIEURS,
MÉS CHERS CONFRÈRES,

« Un discours, si magnifique fût-il, n'a pas plus d'existence après qu'il a été prononcé, qu'un nuage léger, dont la forme et la couleur peuvent inspirer l'admiration, mais qui s'évanouit vite et ne laisse plus de trace que dans le souvenir. » (1).

Cette phrase d'un avocat célèbre exprime éloquemment le caractère éphémère de l'art de la parole.

Pour éloignés dans le temps que soient leurs auteurs, nous conservons le privilège d'écouter une symphonie, d'assister à une pièce de théâtre, de lire un poème, de nous recueillir devant un tableau. Mais plus jamais ne retentiront les voix des avocats disparus.

Leur talent n'a laissé de trace que dans le cœur de ceux qui les ont connus. La tradition orale conserve leur souvenir pendant quelques années encore. L'heure viendrait où ils sombreraient définitivement dans l'oubli, si un pieux usage n'invitait à célébrer leurs mérites lors de la rentrée solennelle de la Conférence du Stage.

Il n'est pas trop tard pour évoquer l'un des plus grands, l'un des plus exemplaires d'entre eux : le Bâtonnier Joseph Peyrusse.



Né en 1861, Joseph Peyrusse devait perdre son père pendant son enfance et venir, en compagnie de sa mère, vivre à Toulouse, pour y accomplir ses études secondaires sous la direction des Pères Jésuites.

(1) Maurice Garçon : *Essai sur l'éloquence judiciaire.*

Il semble qu'à l'issue de celles-ci il ait éprouvé quelque hésitation sur le choix d'une discipline. En effet, il réunissait déjà une culture littéraire considérable et un goût prononcé pour les mathématiques.

Le hasard, qui est souvent l'expression de tendances profondes et secrètes, le conduisit à la Faculté de Droit Catholique. Par sa rigueur tempérée d'humanisme, la science juridique lui révélait sa vocation : il prête le serment d'avocat devant la première Chambre de la Cour le 25 novembre 1882.

Très vite son érudition et son talent le distinguent de ses jeunes confrères. Il est désigné comme secrétaire de la Conférence du Stage. Les archives de l'époque, fort heureusement déposées à la bibliothèque de l'Ordre, conservent ses rapports sur les sujets les plus variés, représentant sans doute, les préoccupations majeures des plaideurs de ce temps.

Il traita ainsi de la validité d'une donation faite par un individu pourvu d'un conseil judiciaire à son conjoint, de la responsabilité du propriétaire d'un cheval vicieux ayant causé des dommages à un tiers, de l'application dans le temps de la loi de 1885 autorisant les marchés à terme (2). Les réponses données à ces questions par M. Peyrusse permettent de juger autant de la pertinence de ses arguments que de l'étendue de ses connaissances.

Ce stage devait être couronné par le prix Alexandre-Fournié. Le Bâtonnier Astrie-Rolland, lors de la rentrée solennelle de la Conférence du Stage, citait ce jeune avocat comme ayant acquis une réputation flatteuse auprès de ses confrères et des magistrats (3).

Hélas, si le Palais avait su apprécier ses qualités, la clientèle, insensible à ses mérites, refusera de se manifester pendant quelques années encore. Joseph Peyrusse envisage alors d'abandonner la profession ou encore de quitter Toulouse pour l'exercer à Gaillac.

Fort heureusement, ses confrères plus anciens l'en dissuadent.

Le Bâtonnier Pillore l'encourage en ces termes : « Restez avec nous, vous serez un jour l'une des étoiles de notre barreau ».

Il resta, et la prédiction du Bâtonnier Pillore se réalisa.

La solidité et l'ampleur de ses connaissances, la finesse et la subtilité du raisonnement, enfin la perfection du discours devaient faire de lui l'un des meilleurs avocats de sa génération dans les causes civiles et commerciales.

(2) Conférence des avocats stagiaires. Rapports 1882-1886.

(3) Discours prononcé par le Bâtonnier Astrie-Rolland le 20 décembre 1885.

Quelques privilégiés se souviennent encore de lui à la barre, feuilletant son dossier de gestes rapides, caressant sa courte barbe ou, encore, tendant à bout de bras son lorgnon comme une arme destinée à appuyer son argumentation.

Il plaidait dans une langue très pure, d'une voix cristalline, sans autre accent qu'un léger roulement des « r ». Son style était simple, clair, dépourvu de toute emphase et de tout artifice.

La rapidité de son élocution, son verbe incisif, son entrain, sa manière de présenter les faits, ont permis de le comparer à un prestidigitateur (4). Cette « fulgurante escrime de l'esprit » (5) lui permettait, en tous cas, de communiquer, presque toujours, aux juges, la conviction qu'il avait réussi à se forger.

Chaque fois qu'une affaire fourmillait d'éléments complexes, il commençait sa plaidoirie par ces mots : « Messieurs, cette affaire est simple », et lorsqu'il refermait son dossier, tous en étaient effectivement persuadés, au point que l'on se demandait par quelle témérité l'adversaire avait cru pouvoir engager un procès contre son « malheureux client ».

Son art de convaincre apparaissait tel que l'un de nos anciens confrères, qui accéda depuis à la magistrature suprême regrettait que M^r Peyrusse ne partageât point ses opinions et qu'il ne fit point de politique, car, disait-il sans ironie, il aurait fait un remarquable agent de propagande.

Dans son discours de bâtonnat, il tenta de communiquer aux jeunes stagiaires cette stratégie de la persuasion qu'il possédait si bien, insistant surtout sur la clarté et la simplicité : « Vous serez donc simples dans vos discours, leur conseillait-il, et votre art naturel sans trop d'apprêt sera votre plus utile parure. » (6).

Cette virtuosité qui paraissait toute naturelle était pourtant le fruit d'un travail incessant.

Rédigées à la main, par méfiance envers la machine à écrire, ses conclusions étaient d'une grande précision et comprenaient toujours une étude approfondie des faits, des textes et de la jurisprudence.

Doté d'une mémoire jamais en défaut et d'une culture étendue, il surmontait bien des difficultés. C'est ainsi que pendant la guerre de 1914, étant bâtonnier, il s'était commis d'office, avec d'autres confrères, pour assurer devant le conseil de guerre la défense de prisonniers allemands. Ceux-ci ignoraient souvent le français et le Bâtonnier Peyrusse ne parlait pas leur langue. Avec l'un d'eux, heureusement aussi savant que lui, il eut la ressource de s'entretenir en latin.

(4) Chronique de M. le Bâtonnier Dupeyron dans la *Gazette des Tribunaux du Midi* du 13 février 1960.

(5) Eloge funèbre prononcé par M. le Bâtonnier Basax le 6 mai 1943.

(6) Discours de bâtonnat, *Gazette des Tribunaux du Midi* du 14 décembre 1913.

★ ★

Ses qualités professionnelles lui valaient un prestige que venaient rehausser les vertus les plus nobles.

La foi qui l'animait inspirait tous les actes de sa vie.

En toute saison, chaque matin à 8 heures, il allait entendre la messe à la cathédrale, toute proche de son cabinet de la rue Saint-Etienne, où à la chapelle du Musée.

Homme de charité, il savait reconnaître le plaideur accablé par la misère et lui prodiguer son talent sans autre récompense que la satisfaction de l'avoir secouru.

A l'égard de ses confrères, il était d'une courtoisie parfaite et d'une amabilité sans pareille. Sa modestie, son humeur toujours égale, l'agrément de sa conversation, la gaieté qui émanait de sa personne, faisaient que l'on recherchait sa compagnie. Il était toujours prêt à donner à ceux qui les sollicitaient, et aux confrères plus jeunes en particulier, les utiles conseils que lui permettaient sa science et son expérience. La lettre chaleureuse que lui adressa l'Union des Jeunes Avocats naissante, lors du cinquantième anniversaire de sa prestation de serment, constitue le vibrant témoignage de l'estime générale dont il jouissait. « Les jeunes avocats, dit notamment cette lettre, sont heureux et fiers de posséder, parmi les maîtres dont ils brûlent de suivre la trace et l'exemple, un avocat tel que vous. Ils vous admirent, ils vous vénèrent, ils vous aiment profondément. »

★ ★

Fréquentant plus volontiers les prétoires discrets où se débattaient les affaires civiles et commerciales, il devait acquérir une clientèle nombreuse parmi les personnes capables d'apprécier ses compétences, renonçant ainsi à la notoriété dans ce qu'il est convenu d'appeler le grand public.

Il y eut, certes, les pénibles procès du début du siècle à l'occasion desquels sa religion fut particulièrement menacée. Dans ces affaires qu'il ne pouvait pas refuser de plaider, il livra un combat farouche pour défendre la liberté religieuse. Aussi, pendant quelques années, devait-on parler de lui dans le public comme on parlait de Desarnauts, de Laportalère ou de Boscredon.

Mais ces affaires restèrent l'exception. Il ne s'intéressa vraiment qu'aux problèmes d'hypothèques, de donations, de partages, de servitudes, de ventes et de faillites, évitant, par principe, les procès qui attireraient les foules et sur lesquels le premier venu se permet d'émettre une opinion.

L'idée qu'il se faisait de la profession, il la définira en ces termes devant le Conseil de l'Ordre, en recevant la croix de la

Légion d'honneur : « Je n'ai jamais été et n'ai jamais voulu être qu'avocat. Je puis vous dire que si j'ai parfois refusé des occupations, des honneurs des candidatures parmi les motifs qui ont dicté mes refus, il y a toujours eu le scrupule d'enlever à ma profession, si absorbante, une partie du temps que j'estimais lui devoir sans réserve.

« Aussi dans ce long temps au service exclusif de ce même idéal de justice et parfois de charité, que d'heures vécues où toutes les situations humaines épuisaient la gamme des émotions, tantôt grandes et tristes, tantôt légères et joyeuses, souvent délicates, presque toujours passionnantes. » (7).

A l'image de sa vie professionnelle, sa vie privée fut un exemple de grandeur et de simplicité.

Très jeune, durant son stage, il avait épousé M^{lle} Peyredieu du Charlat. Le destin devait, hélas, le priver d'enfants. N'ayant pas de famille personnelle, il se consacra à celle de sa femme dont les nombreux neveux trouvèrent en lui un appui constant.

Lorsqu'arrivait le temps des vacances judiciaires, il rejoignait la propriété que la famille possédait en Corrèze. Là, il passait l'été, en vivant au grand air avec les enfants, organisant des parties de pêche et des randonnées à bicyclette. Sa jeunesse de caractère était telle que ses neveux, malgré le respect dont ils l'entouraient, ne le classaient pas parmi les grandes personnes. Il faisait, en effet, partie de leur univers, puisqu'il préférait leur compagnie et leurs jeux aux séances de musique et aux parties de bridge auxquelles se livraient les adultes.

Cette même jeunesse de caractère lui faisait apprécier toutes les nouveautés. Il voulait tout connaître, tout essayer. Ainsi, c'est son dévoué secrétaire (8) qui lui apprit, à l'âge de quarante-cinq ans, l'art de la bicyclette qui lui permit de s'adonner à ce sport aujourd'hui disparu qu'était le cyclotourisme, jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans. De même, ayant gagné lors d'une loterie un fusil de chasse, il s'efforça de devenir chasseur. Cette fois, le résultat fut médiocre et il préféra retourner aux plaisirs moins bruyants de la pêche à la ligne.

Lorsque l'hiver et son travail le retenaient à la ville, il occupait ses loisirs au dessin, à l'aquarelle et à la reliure d'art.

Le cinéma qui était alors à ses débuts le remplit d'enthousiasme. Et lorsqu'un renvoi imprévu venait bouleverser son emploi du temps, il consacrait au septième art son après-midi.

(7) Discours de remerciement prononcé le 9 janvier 1932.

(8) M. le Bâtonnier Timbal.

Il ne faudrait surtout pas croire que parmi les loisirs du Bâtonnier Peyrusse, la littérature n'ait eu aucune place.

Avant d'être avocat, en 1878, il avait alors dix-sept ans, il participait à la création d'un cercle littéraire, en compagnie d'Alexandre Amilhou, de Boscredon et du père Tuste.

Un discours du Bâtonnier Pigasse, à l'Académie des Jeux Floraux, et l'éloge du Bâtonnier Boscredon, prononcé à cette place, ont retracé avec trop de bonheur l'histoire de ce cercle pour que nous osions à notre tour envisager une telle entreprise (9).

Que l'on sache simplement que le talent littéraire du jeune Peyrusse y fut souvent remarqué, notamment dans la critique qu'il fit du discours de Jean-Jacques Rousseau à l'Académie de Dijon. Dans le rapport des activités du cercle pour l'année 1880, celui qui devait devenir le Bâtonnier Boscredon s'exprimait en ces termes sur le travail accompli par son futur confrère : « Notre collègue n'a pas eu de peine à démasquer les sophisme du perfide philosophe, il a châtié une à une toutes les erreurs, et l'on peut dire à sa louange que la cause de la civilisation a été noblement vengée. »

Ce goût pour les belles lettres qu'il avait à vingt ans, il le conservera toute sa vie. Il est vraisemblable que seul le caractère exclusif qu'il attachait à la profession ait interdit que ne s'ouvrent devant lui les portes de l'Académie du Gay Savoir.

Son travail l'autorisait cependant à appartenir à cette autre société savante : l'Académie de Législation.

Il y joua d'ailleurs un rôle important, en qualité de président, au début de la guerre de 1914.

Le discours qu'il prononça lors de la séance de rentrée du 25 novembre 1914 pourrait surprendre de la part de ce juriste calme et pondéré, rarement partisan des solutions extrêmes. Ce discours s'explique cependant par le patriotisme intransigeant qui animait son auteur.

L'Allemagne venait d'envahir la Belgique, au mépris des traités qu'elle avait signés, soulevant ainsi la réprobation générale du monde occidental. Le gouvernement allemand avait jugé utile de faire approuver par ses docteurs cette violation des traités. Et vingt-deux universités allemandes publièrent un manifeste justifiant l'invasion.

Or, l'Académie de Législation comptait parmi ses membres correspondants à l'étranger des savants allemands.

(9) Eloge du Bâtonnier Boscredon prononcé par M. Yves Rieux le 30 novembre 1952.

Le Bâtonnier Peyrusse, après avoir rendu un vibrant hommage aux combattants et stigmatisé cette violation du droit des gens, proposait à l'Académie la radiation de ses listes de tous les savants des empires centraux.

« Nous sommes maîtres, devait-il dire, de la liste de nos correspondants. Les savants allemands ne sauraient y trouver place désormais ; la solidarité qu'il leur a plu d'établir chez eux par le manifeste de leur université nous amène à cette décision intransigeante, qui en d'autres temps aurait pu paraître excessive et qui n'est aujourd'hui que logique. L'Université de Bonn, par exemple, figure parmi les vingt-deux universités allemandes signataires. Pourriez-vous admettre encore sur votre liste de correspondants celui de ses professeurs qui s'y trouve sans le mettre dans cette alternative inacceptable de désavouer le corps enseignant dont il fait partie ou de garder à son égard un silence approbateur ? La situation plus nette et qui s'impose, me semble-t-il, est de rompre avec des gens qui ne partagent pas plus nos conceptions que notre langage et pour qui la force prime le droit au lieu d'être à son service. »

Sous son impulsion, l'Académie de Législation adressait successivement à ses correspondants belges et au roi Albert I^{er} des témoignages d'admiration et de solidarité. Elle formulait enfin le vœu, lors de sa séance du 25 janvier, que le prix Nobel de la Paix pour l'année 1915 soit attribué au roi des Belges.

Le prestige et l'autorité de M^r Peyrusse devaient le qualifier tout particulièrement pour présider aux destinées de l'Ordre pendant la durée de cette pénible épreuve que fut la Grande Guerre.

Ses confrères qui lui avaient déjà manifesté leur confiance en le portant en 1897 au Conseil de l'Ordre, l'élirent bâtonnier à l'unanimité le 11 juillet 1913 ; il devait rester en fonction jusqu'en 1919.

Lors de la mobilisation, il passait ses journées sur le quai de la gare Matabiau pour saluer et encourager les confrères qui partaient pour le front. Et, faut-il le dire, c'était pour eux un grand réconfort que de voir au sein de leurs familles avec lesquelles ils vivaient leurs derniers instants, le chef d'une autre famille : celle de notre profession.

Son rôle, pendant ces six années de bâtonnat, fut bien souvent ingrat. Il dut annoncer successivement au Barreau la mort ou la disparition de dix-huit de ses membres, rendant chaque fois un émouvant hommage à leur patriotisme et à leur bravoure.

Il prodigua aussi son affection agissante à chacun de nos confrères qui voyait tomber tel ou tel de ses enfants. Mais là ne se borna pas son action.

Sur son initiative, l'Ordre affecta une grande partie de son budget aux œuvres de secours aux blessés et aux prisonniers.

Il eut à résoudre de nombreux problèmes et parmi ceux-ci, celui de la défense des prisonniers allemands devant le conseil de guerre.

Le Conseil de l'Ordre avait auparavant interdit aux avocats, s'ils n'étaient désignés d'office, de plaider pour des sujets allemands et pour les espions, y compris ceux de nationalité française.

Or, les belligérants avaient passé un accord aux termes duquel les prisonniers qui devaient comparaître devant le conseil de guerre devaient être défendus et leur avocats honorés par l'intermédiaire, en France de l'ambassade des Etats-Unis, en Allemagne de l'ambassade d'Espagne.

Il fut décidé par le Conseil de l'Ordre que les avocats, dans de telles causes, seraient malgré tout désignés d'office mais qu'ils pourraient réclamer des honoraires, lesquels seraient reversés à l'Ordre qui les affecterait aux œuvres de secours aux prisonniers français.

Ayant à surmonter chaque jour des difficultés de cet ordre, il s'en acquitta avec la même conscience et le même désintéressement.

Il pouvait, le 10 juillet 1919, remettre le bâton de Saint Nicolas entre les mains du Bâtonnier Lafforgue en ayant conscience d'avoir pleinement et noblement rempli sa mission.

★★

Sa vie professionnelle reprit dès lors son cours paisible. Jusque dans son grand âge, il devait faire preuve du même talent, de la même énergie, de la même jeunesse d'esprit.

Il eut la joie, lors du cinquantenaire de sa prestation de serment, de voir ses confrères unanimes lui manifester leur admiration et leur attachement.

Onze années plus tard, le 3 mai 1943, après une courte maladie, il s'éteignait doucement, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Il pouvait, en toute quiétude, rendre au Créateur sa belle âme car, ainsi que le souligna le Bâtonnier devant sa dépouille mortelle, « il avait aimé et servi tout ce qui est beau suivant la règle chrétienne, tout ce qui est noble, tout ce qui est pur, et qui fait les héros et les saints » (10).

(10) Eloge funèbre prononcé par M. le Bâtonnier Bazax le 6 mai 1943.